

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1046**9 octobre 2003****SOMMAIRE**

ACP II ² S.C.A., Luxembourg	50195	Helios Promotion Luxembourg S.A., Luxembourg	50166
ACP II ² S.C.A., Luxembourg	50197	Immobilière Buchholtz, S.à r.l., Luxembourg	50180
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 2, Münsbach	50170	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg	50162
Agapes Holding S.A., Luxembourg	50162	Invecolux A.G., Luxembourg	50203
Allianç-Dem, S.à r.l., Livange	50204	ITT Industries Holdings, S.à r.l., Munsbach	50167
Ampax S.A.H., Luxembourg	50194	ITT Industries Holdings, S.à r.l., Munsbach	50170
Arpège S.A.H., Luxembourg	50193	Kalliste Holding S.A., Luxembourg	50208
Audit Value International S.A., Luxembourg	50184	Kalliste Holding S.A., Luxembourg	50208
Beauty House Schou, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50206	Kalliste Holding S.A., Luxembourg	50208
BP Capellen, S.à r.l., Capellen	50187	Kalliste Holding S.A., Luxembourg	50208
C.D.D. S.A., Dudelange	50202	Life Research and Consult, GmbH, Esch-sur- Alzette	50164
CDPM Consult SCRL, S.à r.l., Luxembourg	50180	Life Research and Consult, GmbH, Esch-sur- Alzette	50165
CDPM Consult SCRL, S.à r.l., Luxembourg	50180	Locapress S.A., Luxembourg	50176
CDPM Consult SCRL, S.à r.l., Luxembourg	50180	Marbuzet S.A., Luxembourg	50167
Daniel-Müller, S.à r.l., Bockholtz	50178	New Life, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50203
Delaux Partner's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50181	Notz, Stucki & Cie, Luxembourg S.A., Luxem- bourg	50194
Director, S.à r.l., Luxembourg	50185	Novopar S.A., Luxembourg	50165
Disperlux, S.à r.l., Luxembourg	50183	Novopar S.A., Luxembourg	50166
Disperlux, S.à r.l., Luxembourg	50182	Parawood S.A., Luxembourg	50193
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg	50199	Pearson Enterprises S.A., Luxembourg	50176
Drei Flügel S.A., Luxembourg	50181	PricewaterhouseCoopers S.C., Luxembourg	50206
Drei Flügel S.A., Luxembourg	50181	Prisma Formation, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50207
Drei Flügel S.A., Luxembourg	50194	R.C.B., S.à r.l., Luxemburg	50204
Dynamic Networks S.A., Luxembourg	50177	(Le) Rideau, S.à r.l., Roedt-Trintangé	50167
Elisabeth Finance S.A., Luxembourg	50177	So.De.Co. Lux S.A., Luxembourg	50189
Elisabeth Finance S.A., Luxembourg	50181	Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Luxembourg	50197
Elisabeth Finance S.A., Luxembourg	50181	Société Financière du Midi S.A., Luxembourg	50189
Elite Properties S.A., Luxembourg	50175	Tecdis S.A., Luxembourg	50174
Elite Properties S.A., Luxembourg	50175	Temeko Holding S.A., Luxembourg	50207
EuroLottoClub A.G., Foetz	50201	Tissus Theisen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50175
Expansia Europa S.A., Luxembourg	50174	Tom, S.à r.l., Dillingen	50198
Formula Sports S.A., Dudelange	50177	Transa S.A., Remich	50163
Fricky S.A., Luxembourg	50200	Transa S.A., Remich	50164
Fricky S.A., Luxembourg	50201	Tsarevich S.A., Luxembourg	50207
Globe Holding, S.à r.l., Luxembourg	50189	Twin Estates, S.à r.l., Luxembourg	50174
Globeleq Holdings (Meghnaghat), S.à r.l., Luxem- bourg	50183		
Globeleq Holdings (Haripur), S.à r.l., Luxem- bourg	50184		
Helios Investissement Holding S.A., Luxembourg	50175		

**AGAPES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. G.C.K. HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding G.C.K HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, (R. C. B n° 63.693), constituée suivant acte notarié du 13 mars 1998, publié au Mémorial C n° 438 du 17 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Schul, employé privé, demeurant à B-Ethe.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en AGAPES HOLDING S.A.
2. Modification afférente de l'article des statuts.
3. Changement de l'adresse du siège social.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en AGAPES HOLDING S.A., en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AGAPES HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix euros (790,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Zimmer, J.-M. Schul, F. Sassel, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2003, vol. 890, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 10 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(057033.3/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.540.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Signatures

Administrateurs

(057356.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TRANSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 94.295.

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSA S.A., avec siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 25 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Herman Swannet, conseiller fiscal, demeurant à Remich, qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Laurent, transporteur, demeurant à Ay-sur-Moselle (France).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation de capital social de neuf mille trois cents euros (9.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante mille trois cents euros (40.300,- EUR) par émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions antérieures.

2) Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

3) Souscription par Monsieur Arnaud Laurent de l'intégralité des nouvelles actions et libération intégrale en espèces.

4) Modification correspondante de l'article 3, paragraphe 1^{er} des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

5) Modification de l'article 6, deuxième paragraphe des statuts pour lui conférer la teneur suivante: «La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

6) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de neuf mille trois cents euros (9.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante mille trois cents euros (40.300,- EUR) par l'émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance de ce que les autres actionnaires existants ont renoncé pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre la souscription par l'actionnaire suivant:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit</i>	<i>Montant libéré</i>
Monsieur Arnaud Laurent, transporteur, demeurant à Ay-sur-Moselle (France) . .	300	9.300,-	9.300,-
Total:	300	9.300,-	9.300,-

Monsieur Arnaud Laurent, prénommé, ici présent, a déclaré vouloir souscrire les trois cents (300) actions nouvelles et déclare les libérer par paiement en espèces.

L'assemblée déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été libérée par paiement en espèces, de sorte que la société a à son entière disposition la somme de neuf mille trois cents euros (9.300,- EUR).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'assemblée décide de modifier l'article 3, paragraphe 1^{er} des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à quarante mille trois cents euros (40.300,- EUR) représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6, deuxième paragraphe des statuts pour lui conférer la teneur suivante.

«**Art. 6. Deuxième paragraphe.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.020,- euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Swannet, F. Wengert, A. Laurent et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2003, vol. 467, fol. 12, case 11. – Reçu 93 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 septembre 2003.

A. Lentz.

(057402.3/221/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TRANSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 94.295.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 septembre 2003.

A. Lentz.

(057404.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

LIFE RESEARCH AND CONSULT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill.

H. R. Luxemburg B 77.513.

Im Jahre zweitausenddrei, den achtundzwanzigsten August.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Herr Jean-Paul Reeff, Psychologe, wohnhaft in L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill, welcher Komparent erklärt dass er alleiniger Gesellschafter und Geschäftsführer ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIFE RESEARCH AND CONSULT, GmbH, mit Sitz in L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill, eingetragen im Handelregister Luxemburg unter der Nummer B 77.513,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die instrumentierende Notarin am 10. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 78 vom 2. Februar 2001.

Sodann ersuchte der Komparent die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter stellt die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von LUF in Euro zum 1. Januar 2002 rückwirkend fest, sodass demzufolge das Gesellschaftskapital augenblicklich auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) beläuft, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (EUR 24,79).

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Nennwert und die Aktienzahl vorübergehend aufzuheben.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um siebenunddreissigtausendsechshundertfünf Euro zweiunddreissig Cent (EUR 37.605,32,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zu bringen.

Diese Kapitalerhöhung wurde durch Bareinzahlung des einzigen und alleinigen Gesellschafters vorgenommen, sodass die vorgenannte Summe von siebenunddreissigtausendsechshundertfünf Euro zweiunddreissig Cent (EUR 37.605,32) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies der amtierenden Notarin ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Demzufolge stellt der Gesellschafter fest dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) beläuft, eingeteilt in fortan zweitausend (2.000) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

In Folge der Kapitalerhöhung wird Artikel sechs (6) der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in zweitausend (2.000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Die Gesellschaftsanteile sind integral gezeichnet und in bar eingebracht durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Jean-Paul Reeff, Psychologe, wohnhaft in L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill.»

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Komparent die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube der amtierenden Notarin, Datum wie ein- gangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der Komparent zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde un- terschrieben.

Gezeichnet: J.-P. Reeff, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2003, vol. 890, fol. 79, case 11. – Reçu 376,05 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Esch-sur-Alzette, den 16. September 2003.

B. Moutrier.

(057040.3/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

LIFE RESEARCH AND CONSULT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill.

H. R. Luxemburg B 77.513.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Esch-sur-Alzette, den 16. September 2003.

B. Moutrier.

(057041.3/272/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

NOVOPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.465.

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVOPAR, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 184 du 2 mars 2000, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.465.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 636 du 24 avril 2002.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant à Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Neu, clerc de notaire, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Eugène Colling, clerc de notaire, demeurant à Alzingen.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, le 28 juillet 2003 numéro 789, et le 13 août 2003.

b) au Letzeburger Journal les 26, 27 juillet et 13 août 2003.

c) au Luxemburger Wort les 28 juillet et 13 août 2003.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 17 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 20 juin à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable précédent le 20 juin.»

C) Qu'une première assemblée ayant eu pour objet le même ordre du jour s'est tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 22 juillet 2003, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre inférieur à la moitié du capital social.

D) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille et une (5.001) actions en circulation représentatives de l'entièreté du capital social de vingt et un millions neuf cent mille Euros (21.900.000,- EUR),

actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 20 juin à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable précédent le 20 juin.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.R. Bernard, L. Neu, E. Colling, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2003, vol. 890, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2003.

B. Moutrier.

(057043.2/272/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

NOVOPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.465.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2003.

B. Moutrier.

(057047.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

HELIOS PROMOTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.748.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

Le 1^{er} septembre 2003, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme HELIOS PROMOTION LUXEMBOURG S.A. dont les actions réunissent l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration que les résolutions suivantes ont été prises:

Unique résolution

Le siège social de la société anonyme HELIOS PROMOTION LUXEMBOURG S.A. est transféré au 43, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait certifié conforme

Signature

L'Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057368.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

LE RIDEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt-Trintange, 1, rue du Bassin.
R. C. Luxembourg B 9.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour LE RIDEAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057351.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

MARBUZET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 61.503.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Signatures

Administrateurs

(057367.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 77.533.

In the year two thousand and three, on the third day of September.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who shall remain depositary of the present deed.

There appeared, for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.533 and having its registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 9 August, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 83 of 5 February 2001, and amended for the last time as per a deed of the same notary on 12 May, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 752 of 17 July 2003,

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, (hereafter ITT INDUSTRIES) incorporated, pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 3 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 661 of 29 April 2002 and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 85.519. The articles of incorporation were amended pursuant to deeds of said notary, dated 28 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 876 of 8 June 2002, of 12 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 752 of 17 July 2003 and pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger dated 27 August 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 22 August, 2003;

which proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

ITT INDUSTRIES, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred Euro) represented by 2,500 (two thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) and to issue 300 (three hundred) new shares having a nominal value of each EUR 25.- (twenty-five Euro) and to accept their subscription and full payment as follows:

Subscription - Payment

ITT INDUSTRIES, represented as stated here above, declares to (i) subscribe to the 300 (three hundred) new shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay it up by a contribution in kind consisting of 800 (eight hundred) shares in ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.361, such shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The contribution made to the Company is to be recorded at fair market value which amount to EUR 164,343,500.- (one hundred and sixty-four million three hundred and forty-three thousand five hundred Euro) (as it results from the valuation report (the Report) attached hereto increased by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) representing the share capital of ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l. (before the capital increase of 2 September 2003) and to be allocated as follows:

1) EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) to the nominal share capital of the Company; and

2) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adjustment, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adjustment of the premium reserve shall be made.

The Report, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 4 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

Art. 4. «The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) represented by 2,800 (two thousand eight hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.»

Registration

Insofar as (i) ITT Industries holds as of the date of this deed 800 (eight hundred) shares representing 100% of the issued and outstanding capital in ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l., the shares of which are contributed (ii) all such 800 (eight hundred) shares are contributed to the Company in exchange for the issuance of shares by the Company and (iii) both the Company and ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l. are companies having their statutory seat in the Grand Duchy of Luxembourg, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand Euro).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddrei, dem dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, im Amtssitze zu Esch-sur-Alzette (Luxemburg), in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter luxemburgischen Rechtes, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 77.533 und mit Gesellschaftssitz 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph Wagner, vorgenannt, vom 9. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 83 vom 5. Februar 2001 und geändert das letzte Mal gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den selben Notar Jean-Joseph Wagner vom 12. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 752 vom 17. Juli 2003,

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (nachfolgend ITT INDUSTRIES), gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph Wagner, vorgenannt, vom 3. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 661 vom 29. April 2002 und eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 85.519. Die Gesellschaftssatzung wurde gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Jean-Joseph Wagner geändert vom 28. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Re-

cueil des Sociétés et Associations unter Nummer 876 vom 8. Juni 2002, vom 12. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 752 vom 17. Juli 2003 und gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Joseph Elvinger vom 27. August 2003, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht,

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 22 August 2003.

Die Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, das Folgende zu beurkunden:

- I. daß es alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist und
- II. daß der alleinige Gesellschafter wie folgt beschließt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 7.500,- (siebtausendfünfhundert Euro) von EUR 62.500,- (zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro) und eingeteilt in 2.500 (zweitausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 70.000,- (siebzigtausend Euro) durch Ausgabe von 300 (dreihundert) neuen Anteilen mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) zu erhöhen und seine Zeichnung und Zahlung wie folgt anzunehmen:

Zeichnung - Einzahlung

ITT Industries, vertreten wie oben beschrieben, erklärt, dass diese (i) 300 (dreihundert) Anteile gemäß dem ersten Beschluß zeichnet, und, (ii) daß sie die Zahlung mittels einer Sacheinlage von 800 (achthundert) Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) in ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach und eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 93.361.

Die Kapitaleinlage für die Gesellschaft wird zu ihrem Marktwert bewertet welcher EUR 164.343.500,- (hundertvierundsechzig Millionen dreihundertdreißigtausendfünfhundert Euro) beträgt so wie es aus dem Bewertungsbericht (der Bericht) welcher beiliegt, hervorgeht, erhöht durch den Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) welche das Kapital der ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l. vor der Kapitalerhöhung vom 2. September 2003 und welcher wie folgt zugeteilt wird:

- 1) ein Betrag von EUR 7.500,- (siebtausendfünfhundert Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen.
- 2) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, daß die Einlage in der Bilanz der Gesellschaft wirtschaftlich und steuerlich und in den Büchern der Gesellschaft zum Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, daß jede Wertberichtigungen des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegung- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des - Ausgabegios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muß.

Der Bericht bleibt nach Paraphierung ne varietur durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar zum Zwecke der Einregistrierung dieser Urkunde beigeheftet.

Zweiter Beschluss

Es folgt aus dem ersten Beschluß, dass Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und künftig wie folgt zu lesen ist:

Art. 4. «Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 70.000,- (siebzigtausend Euro) und ist eingeteilt in 2.800 (zweitausendachthundert) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) eingeteilt.

Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluß der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlußfassung geändert werden.»

Einregistrierung

Insofern (i) ITT Industries am heutigen Tage 800 (achthundert) Anteile, die 100% des Gesellschaftskapitals in ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l. darstellen, besitzt, (ii) alle diese 800 (achthundert) Anteile gegen Ausgabe neuer Anteile der Gesellschaft eingebracht werden, und (iii) die Gesellschaft und ITT INDUSTRIES INVESTMENT, S.à r.l., beide Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg sind, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 (Mem. A 1971, S. 2733), der die Befreiung der Einlage von der anteiligen luxemburgischen Kapitalsteuer (droit d'apport) vorsieht.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf EUR 7.000,- (siebtausend Euro).

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Esch-sur-Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache, aufgesetzt ist, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, hat der Vertreter der erschienenen Partei mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kolbach, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2003, vol. 879, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Beles, den 10. September 2003. J.-J. Wagner.

(057331.3/239/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 77.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 2003.

J.-J. Wagner.

(057333.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 2, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.526.

In the year two thousand three on the twenty-second of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, here represented by Ms. Linda Korpel, lawyer, residing in Metz (France) by virtue of a proxy given to her on August 22, 2003

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 2, a société à responsabilité limitée unipersonnelle (hereafter referred as the Company), incorporated by deed of the undersigned notary on September 2, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 755 dated September 13, 2001;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions based on the following agenda:

Agenda:

- 1) Suppression of the par value of the Company's shares;
- 2) Convert the company's share capital from EUR into GBP with retroactive and economic effect as at June 30th, 2003. Using the exchange rate of EUR 1.-=GBP 0.6947 as at June 30, 2003, the share capital after conversion amounted to GBP 8,683.75 (eight thousand six hundred eighty-three point seventy-five British Pounds);
- 3) Increase the Company's share capital by an amount of GBP 16.25 (sixteen point twenty-five British Pounds) in order to raise it from its present amount of GBP 8,683.75 (eight thousand six hundred eighty-three point seventy-five British Pounds) to GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pounds) without creation of new shares;
- 4) Reduction of the number of shares from 500 (five hundred) down to 87 (eighty-seven);
- 5) Reintroduction of a nominal value in the amount of GBP 100.- thus leaving a share capital amounting to GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pounds) represented by 87 (eighty-seven) shares having a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each;
- 6) Increase of the subscribed capital by an amount of GBP 3,000,000.- (three million British Pounds) in order to raise it from its present amount of GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pounds) to GBP 3,008,700.- (three million eight thousand seven hundred British Pounds) by the creation of 30.000.- (thirty thousand) new shares with a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each, which will be issued together with a total share premium and an allocation to the legal reserve of GBP 300,000.- (three hundred thousand British Pounds);
- 7) Subscription and full payment of the 30,000.- (thirty thousand) new shares, of the total share premium as well as of the amount allocated to the legal reserve by a contribution in kind by ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, of all its assets and liabilities;
- 8) Decrease of the Company's subscribed capital by an amount of GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pounds) by the cancellation of 87 (eighty-seven) shares with a nominal value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each, issued at the incorporation of the Company and held by ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, prenamed, in order to avoid that the Company holds own shares.
- 9) Subsequent amendments of Article 6, of the by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 6.

«The Company's share capital amounts to GBP 3,000,000.- (three million British Pounds) divided into 30,000.- (thirty thousand) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each.

All the 30,000.- (thirty thousand) shares are held by the sole associate ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.»

- 10) Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the par value of each shares currently being EUR 25.- (twenty-five Euros)

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the Company's share capital from EUR into GBP with retroactive and economic effect as at June 30th, 2003. Using the exchange rate of EUR 1.-=GBP 0.6947 as at June 30, 2003, the share capital after conversion amounted to GBP 8,683.75 (eight thousand six hundred eighty-three point seventy-five British Pounds).

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of GBP 16.25 (sixteen point twenty-five British Pounds) in order to raise it from its present amount of GBP 8,683.75 (eight thousand six hundred eighty-three point seventy-five British Pounds) to GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pounds) without creation of new shares.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to decrease the number of the Company's shares currently amounting to 500 (five hundred) down to 87 (eighty-seven).

Fifth resolution

The sole shareholder decides to reintroduce the par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) for each share, thus leaving a share capital amounting to GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pounds) represented by 87 (eighty-seven) shares having a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of GBP 3,000,000.- (three million British Pounds) in order to raise it from its present amount of GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pounds) to GBP 3,008,700.- (three million eight thousand seven hundred British Pounds) by the creation and the issue of 30,000.- (thirty thousand) new shares with a nominal value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be issued with a share premium of a total amount of GBP 26,500,698.- (twenty-six million five hundred six hundred ninety-eight British Pounds) and subsequent allocation to the legal reserve amounting to GBP 300,000.- (three hundred thousand British Pounds) out of the share premium.

*Seventh resolution**Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated here-above, declares to subscribe for the 30,000.- (thirty thousand) new shares and to have them fully paid up, together with a total share premium amounting to GBP 26,500,698.- (twenty-six million five hundred six hundred ninety-eight British Pounds) and subsequent allocation to the legal reserve amounting to GBP 300,000.- (three hundred thousand British Pounds) out of the share premium, by contribution in kind of the transfer of the universality of its assets and liabilities.

The assets and liabilities of the sole shareholder, prenamed, contributed to the Company, have been dealt with in an audit report issued on August 22, 2003 by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à Responsabilité Limitée, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Münsbach, L-5365, 7 Parc d'Activité Syrdall, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 30,000 shares of nominal value GBP 100 each (total GBP 3,000,000) to be issued with a total share premium of GBP 26,800,698 amounting to a total consideration of GBP 29,800,698.»

Evidence of the transfer of all assets and liabilities have been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement.

Such report and contribution agreement, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Eighth resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of GBP 8,700.- (eight thousand seven hundred British Pound) and decides the cancellation of 87 (eighty-seven) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each held by the Company in its portfolio subsequently to the contribution by ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1 of the universality of its assets and liabilities.

Ninth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 6.

«The Company's share capital amounts to GBP 3,000,000.- (three million British Pounds) divided into 30,000.- (thirty thousand) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each.

All the 30,000.- (thirty thousand) shares are held by the sole associate ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.»

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, ici représentée par Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz (France), en vertu d'une procuration datée du 22 août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 2, société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 février 2001, publié auprès du Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 755 en date du 13 septembre 2001.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
2. Conversion du capital social de EUR en GBP avec effet rétroactif et économique au 30 juin 2003. Utilisant le taux de conversion EUR 1,-=GBP 0.6947 au 30 juin 2003, le capital social après conversion s'élevait à GBP 8.683,75 (huit mille six cent quatre-vingt-trois point soixante-quinze Livres Sterling);
3. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 16,25 (seize point vingt-cinq Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 8.683,75 (huit mille six cent quatre-vingt-trois point soixante-quinze Livres Sterling) à un montant de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) sans création de nouvelles actions;
4. Réduction du nombre de parts sociales de 500 (cinq cent) à 87 (quatre-vingt-sept);
5. Ré-introduction d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) pour chaque part sociale, laissant ainsi un capital social de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) représenté par 87 (quatre-vingt-sept) parts sociales de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune;
6. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 3.000.000,- (trois millions Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel après conversion de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) à GBP 3.008.700,- (trois millions huit mille sept cent Livres Sterling) par la création de 30.000,- (trente mille) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune, émises avec une prime d'émission et une allocation à la réserve légale d'un montant de GBP 300.000,- (trois cent mille Livres Sterling);
7. Souscription et paiement intégral des 30.000,- (trente mille) actions nouvelles, de la prime d'émission et l'allocation à la réserve légale, par un apport en nature fait par ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, consistant en l'apport de l'intégralité de ses actifs et passifs;
8. Diminution du capital social d'un montant de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) et annulation de 87 (quatre-vingt-sept) parts sociales de GBP 100. (cent Livres Sterling) émises lors de la constitution de la société et détenue par ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1 afin d'éviter que la Société ne détienne ses propres parts sociales;
9. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6.

«Le capital social s'élève à GBP 3.000.000,- (trois millions Livres Sterling) représenté par 30.000,- (trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune.

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, une société régie par les lois de Grande Bretagne, ayant son siège social au 400 Capability Green, Luton, Bedford LU1 3LU, Grande Bretagne.»

10. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de EUR en GBP avec effet rétroactif et économique au 30 juin 2003. Utilisant le taux de conversion EUR 1,-=GBP 0,6947 au 30 juin 2003, le capital social après conversion s'élevait à GBP 8.683,75 (huit mille six cent quatre-vingt-trois point soixante-quinze Livres Sterling).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de GBP 16,25 (seize point vingt-cinq Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 8.683,75 (huit mille six cent quatre-vingt-trois point soixante-quinze Livres Sterling) à un montant de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) sans création de nouvelles actions.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de réduire le nombre de parts sociales de 500 (cinq cent) à 87 (quatre-vingt-sept).

Cinquième résolution

L'associé unique décide de ré-introduire une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) pour chaque part sociale, laissant ainsi un capital social de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) représenté par 87 (quatre-vingt-sept) parts sociales de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de GBP 3.000.000,- (trois millions Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel après conversion de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) à GBP 3.008.700,- (trois millions huit mille sept cent Livres Sterling) par la création et l'émission de 30.000,- (trente mille) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, de telles parts sociales devant être libérées en valeur nominale avec une prime d'émission totale de GBP 26.500.698,- (vingt six millions cinq cent mille six cents quatre vingt dix huit Livres Sterling) et une allocation subséquente à la réserve légale d'un montant de GBP 300.000,- (trois cent mille Livres Sterling) de la prime d'émission.

*Septième résolution**Souscription - Libération*

L'associé unique, représenté comme dit-est, déclare souscrire les 30.000,- (trente mille) nouvelles parts sociales et les libérer totalement avec une prime d'émission totale d'un montant de GBP 26.500.698,- (vingt six millions cinq cent mille six cents quatre vingt dix huit Livres Sterling) et avec une allocation subséquente à la réserve légale d'un montant de GBP 300.000 (trois cent mille Livres Sterling) moyennant un apport en nature de tous les actifs et passifs de la société ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1.

Les actifs et passifs de ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1. apportés à ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 2 ont fait l'objet d'un rapport d'audit émis par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à Responsabilité Limitée, réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 30,000 shares of nominal value GBP 100 each (total GBP 3,000,000) to be issued with a total share premium of GBP 26,800,698 amounting to a total consideration of GBP 29,800,698.»

Preuve du transfert de ces actifs et passifs a été donné au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport.

Les dits rapport et contrat d'apport, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

Huitième résolution

L'associé unique décide de diminuer le capital social d'un montant de GBP 8.700,- (huit mille sept cent Livres Sterling) et décide d'annuler 87 (quatre-vingt-sept) parts sociales de GBP 100,- (cent Livres Sterling) émises lors de la constitution de la société et détenue par ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1 afin d'éviter que la Société ne détienne ses propres parts sociales.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6.

«Le capital social s'élève à GBP 3.000.000,- (trois millions Livres Sterling) représenté par 30.000,- (trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune.

L'intégralité des actions est détenue par ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associé unique déclare que l'apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, vol. 140S, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

J. Elvinger.

(057435.3/211/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TECDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.509.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR - 14.844,88

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2003.

Signature.

(057372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

EXPANSIA EUROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.949.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR 378.298,94

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(057374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TWIN ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 75.686.

Constituée par-devant M^e Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 630 du 5 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TWIN ESTATES, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(057401.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ELITE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.777.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 44.738,67 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Signature.

(057380.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ELITE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 40.378,82 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Signature.

(057378.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

HELIOS INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.669.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

Le 1^{er} juin 2003, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme HELIOS INVESTISSEMENT HOLDING S.A. dont les actions réunissent l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration que les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gardrat Joël, demeurant 34, rue du Curé, L-1368 Luxembourg de son poste d'administrateur-délégué et nomme en remplacement Monsieur Emmanuel Peters, agent immobilier, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 50, rue de Thys.

Deuxième résolution

Le siège social de la société HELIOS INVESTISSEMENT HOLDING S.A. est transféré au 43, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait certifié conforme

E. Peters

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057379.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TISSUS THEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 82, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 24.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Theisen.

(057414.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

LOCAPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.987.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LOCAPRESS S.A.

Signature

(057386.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

PEARSON ENTERPRISES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.786.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEARSON ENTERPRISES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 26 mai 1999 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.786.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 13 août 2003, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck Jacoby, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation.

2) Approbation des comptes de liquidation.

3) Décharge aux liquidateurs et au commissaire vérificateur.

4) Clôture de liquidation.

5) Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire vérificateur sur la liquidation, approuve les rapports du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation, rapports qui resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux liquidateurs et au commissaire vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que ladite société PEARSON ENTERPRISES S.A. a cessé d'exister, avec effet à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Jacquet, M. Maccioni, F. Jacoby et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2003, vol. 467, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 septembre 2003.

A. Lentz.

(057385.3/221/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DYNAMIC NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 167, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 64.211.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DYNAMIC NETWORKS S.A.

Signature

(057388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

FORMULA SPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 50, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 70.057.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FORMULA SPORTS S.A.

Signature

(057389.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ELISABETH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 73.113.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2003 que:

- Le siège de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057409.3/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DANIEL-MÜLLER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9637 Bockholtz, 12, am Duerf.

H. R. Luxemburg B 95.607.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Frau Ursula Müller, Kauffrau, geboren in Neuerburg, (Deutschland), am 29. Juli 1965, wohnhaft in L-6495 Echternach, 4, op Troo.

2.- Herr Hervé Daniel, Koch, geboren in Malestroit, (Frankreich), am 6. August 1956, wohnhaft in L-6495 Echternach, 4, op Troo.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welcher sie hiermit gründen zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Herberge mit Restaurationsbetrieb mit Ausschank von alkoholischen und alkoholfreien Getränken.

Desweiteren hat die Gesellschaft als Zweck den Verkauf von Tisch- und Dekorationsartikeln, elektrischen Maschinen sowie Putzmitteln.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist DANIEL-MÜLLER, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bockholtz.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden, wie folgt:

1.- Frau Ursula Müller, Kauffrau, geboren in Neuerburg, (Deutschland), am 29. Juli 1965, wohnhaft in L-6495 Echternach, 4, op Troo, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Hervé Daniel, Koch, geboren in Malestroit, (Frankreich), am 6. August 1956, wohnhaft in L-6495 Echternach, 4, op Troo, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.
Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.
Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, durch Letzteren vertreten, in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9637 Bockholtz, 12, am Duerf.

2.- Zu technischen Geschäftsführern werden ernannt:

- Frau Ursula Müller, Kauffrau, geboren in Neuerburg, (Deutschland), am 29. Juli 1965, wohnhaft in L-6495 Echternach, 4, op Troo, für den Bereich Verkauf von Tisch- und Dekorationsartikeln, elektrischen Maschinen sowie Putzmitteln.

- Herr Hervé Daniel, Koch, geboren in Malestroit, (Frankreich), am 6. August 1956, wohnhaft in L-6495 Echternach, 4, op Troo, für den Bereich Herberge mit Restaurationsbetrieb mit Ausschank von alkoholischen und alkoholfreien Getränken.

3.- Die Gesellschaft kann, bis zu einem Betrag von 1.500,- EUR, durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet werden.

Für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten ist die Kollektivunterschrift der zwei Geschäftsführer erforderlich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, habendieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Müller, Daniel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2003, vol. 524, fol. 51, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 17. September 2003.

J. Seckler.

(057530.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

CDPM CONSULT SCRL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.481.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour CDPM CONSULT SCRL
Signature

(057390.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

CDPM CONSULT SCRL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour CDPM CONSULT SCRL
Signature

(057392.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

CDPM CONSULT SCRL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour CDPM CONSULT SCRL
Signature

(057393.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

IMMOBILIERE BUCHHOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 8.003.

Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 16 juin 1968, acte publié au Mémorial C n° 125 du 27 août 1968, modifiée par-devant M^e Carlo Funck en date du 6 juin 1974, acte publié au Mémorial C n° 177 du 5 septembre 1974, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 novembre 1975, modifiée par-devant M^e Carlo Funck en date du 7 mars 1978, acte publié au Mémorial C n° 112 du 30 mai 1978, modifiée par-devant M^e Paul Frieders en date du 28 avril 1982, acte publié au Mémorial C n° 159 du 14 juillet 1982, modifiée par-devant M^e Paul Frieders en date du 10 octobre 1983, publié au Mémorial C n° 344 du 25 novembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1986, acte publié au Mémorial C n° 271 du 24 septembre 1986, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C n° 443 du 5 octobre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 29 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 569 du 13 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.
Pour extrait sincère et conforme
Pour IMMOBILIERE BUCHHOLTZ, S.à r.l.
KPMG Experts-Comptables
Signature

(057398.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

50181

DREI FLÜGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 72.589.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057395.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DREI FLÜGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 72.589.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DELAUX PARTNER'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.653.

Décisions collectives des associés en date du 8 septembre 2003

Les associés composant l'intégralité du capital social de la société DELAUX PARTNER'S, S.à r.l., avec siège à Esch-sur-Alzette, se sont réunis au siège social afin de délibérer sur les points ci-après et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Madame Annie Loriaux démissionne de son poste de gérante technique de la société et est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Philippe Decamps demeure donc le seul gérant technique, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2003.

P. Decamps (250 parts) / A. Loriaux (250 parts)

Les associés de la société DELAUX PARTNER'S, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, réf. LSO-AI01443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(057396.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ELISABETH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 73.113.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ELISABETH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 73.113.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03441, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057403.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DISPERLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. LUXCARD AND PAPER SYSTEMS, GmbH).
 Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.
 H. R. Luxemburg B 54.896.

Im Jahre zweitausenddrei, den achten September.
 Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC., mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, hier vertreten durch Herrn Jürgen Peter, Privatbeamter, wohnhaft in L-1630 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg-Eich, am 2. September 2003.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt: Dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DISPERLUX, S.à r.l. mit Sitz in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes ist und somit das gesamte Kapital vertritt.

Dass die Gesellschaft ursprünglich gegründet wurde unter der Bezeichnung LUXCARD AND PAPER SYSTEMS, GmbH, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 392 vom 14. August 1996,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul Decker am 13. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 667 vom 28. November 1997,

abgeändert durch Gesellschafterbeschluss unter Privatschrift vom 24. Oktober 2001, Währungsumstellung des Kapitals von LUF in EUR gemäss Gesetz vom 10. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 291 vom 21. Februar 2002,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 54.896.

Alsdann erklärt die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, sich in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung einzufinden, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklärt und ersucht den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die vorbenannte alleinige Anteilhaberin AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. tritt ihre tausend (1.000) Anteile an RHEOTEC RESEARCH & MANAGEMENT, INC., Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Oregon, mit Sitz in Aloha, 391 NW 179th Avenue, Oregon 97006, USA, ab, welche dadurch alleinige Gesellschafterin wird.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum 23. Juni 2003.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile.

Sie tritt in alle den vorbenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, dass ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Herr Jürgen Peter, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Oregon RHEOTEC RESEARCH & MANAGEMENT, INC., welcher, nachdem er Kenntnis von Vorstehendem genommen hat, erklärt die Anteilsabtretung andurch anzunehmen.

Preis

Der zwischen den Parteien vereinbarte Abtretungspreis geschah vermittels separater Übereinkunft vom 23. Juni 2003.

Zweiter Beschluss

In Folge der Anteilabtretung wird Artikel 5 der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche alle der alleinigen Gesellschafterin RHEOTEC RESEARCH & MANAGEMENT, INC. zugeteilt sind.»

Dritter Beschluss

Der Geschäftsführer Herr Dr. rer. pol. Hans Wilhelm Ferdinand, Diplom-Kaufmann, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes, scheidet mit Wirkung zum heutigen Tage als Geschäftsführer aus, ihm wird Demission mit Entlastung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

- Geschäftsführerin für unbestimmte Dauer wird Dame Hetty Wetsteijn, Administratorin, geboren in Rotterdam (NL), am 17. Oktober 1946, wohnhaft in F-75007 Paris, 29, avenue de la Bourdonnais.

Die Geschäftsführerin hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten, Selbstkontrahierung einbegriffen.

Annahme

Alsdann ist Hetty Wetsteijn, vorbenannt, gegenwärtiger Urkunde beigetreten und erklärt, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin, die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Peter, H. Wetsteijn, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, vol. 140S, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 16. September 2003.

P. Decker.

(057431.3/206/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DISPERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R. C. Luxembourg B 54.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 16 septembre 2003.

Pour la société

P. Decker

(057434.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

GLOBELEQ HOLDINGS (MEGHNAGHAT), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.730.

RECTIFICATIF

L'an deux mille trois, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, agissant pour et au nom de l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GLOBELEQ HOLDINGS (MEGHNAGHAT), S.à r.l., ayant son siège au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 90.730, constituée par acte du ministère du notaire soussigné en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 du 19 février 2003;

lequel comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Une erreur a été constatée dans la version française de l'acte constitutif précité, le mot «Mauritius» dans la version anglaise ayant été traduit par «Mauritanie» au lieu de «Ile Maurice».

Par conséquent, il faut lire la désignation de l'associé comme suit:

GLOBELEQ HOLDINGS (MEGHNAGHAT) LIMITED, société de droit de l'Ile Maurice, ayant son siège social à Les Cacades Building, Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice.

En conséquence, sans apporter aucune autre modification à l'acte, cette désignation doit être rectifiée, et l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de même.

Pro fisco

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit proportionnel d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, vol. 140S, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

J. Elvinger.

(057428.3/211/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

GLOBELEQ HOLDINGS (HARIPUR), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 90.698.

—
 RECTIFICATIF

L'an deux mille trois, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, agissant pour et au nom de l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GLOBELEQ HOLDINGS (HARIPUR), S.à r.l., ayant son siège au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 90.698, constituée par acte du ministère du notaire soussigné en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 18 février 2003;

lequel comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Une erreur a été constatée dans la version française de l'acte constitutif précité, le mot «Mauritius» dans la version anglaise ayant été traduit par «Mauritanie» au lieu de «Ile Maurice».

Par conséquent, il faut lire la désignation de l'associé comme suit:

GLOBELEQ HOLDINGS (HARIPUR) LIMITED, société de droit de l'Ile Maurice, ayant son siège social à Les Cacades Building, Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice.

En conséquence, sans apporter aucune autre modification à l'acte, cette désignation doit être rectifiée, et l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de même.

Pro fisco

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit proportionnel d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, vol. 140S, fol. 34, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

J. Elvinger.

(057420.3/211/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

AUDIT VALUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.260.

—
Procès-verbal (traduction) de l'assemblée du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2003:

Présents:

- M. Marc Beuls, Président du Conseil d'Administration;
- M. Mikael Holmberg, Administrateur;
- Mlle Cristina Stenbeck, Administrateur;
- M. Robert Powers, Directeur Général.

I. Convocation / Quorum

Les administrateurs ont noté que tous les administrateurs délégués étaient présents lors de l'assemblée et que l'avis a été respecté conformément aux articles de constitution. Conforme à ce, les administrateurs présents lors de l'assemblée ont composé le quorum requis conformément aux articles de constitution de la société. Monsieur Marc Beuls a été nommé Président du conseil d'administration.

2. Résolutions

- Il a été résolu de nommer Mademoiselle Sylvie Fasbinder en tant que directrice administrative ou directeur administratif de la société.

- Il a été résolu d'acquérir la société SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE B.V. («SISF BV») de la SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., une filiale de MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., à un prix équivalent aux actifs nets de SISF BV le 30 juin 2003.

- Il a été résolu de passer un accord de services de domiciliation appelé «Registered Office Services Agreement» avec MODERN TREUHAND, département de la BANQUE INVIK S.A.

- Il a été résolu d'adopter une liste de signatures pour la société conformément à l'annexe 1.

3. Conclusion

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Signé: Marc Beuls, Mikael Holmberg, Cristina Stenbeck.

Minutes of a Meeting of the Board of Directors of the Company held in Luxembourg, on July 1, 2003

Present:

Mr Marc Beuls, Chairman

Mr Mikael Holmberg, Director

Ms. Cristina Stenbeck, Director

Mr Robert Powers, Managing Director

1. Convening / Quorum

The Directors noted that all Directors and the Managing Director of the Company were present at the meeting and the notice requirement pursuant to the Articles of Incorporation was waived. Accordingly, the Directors present at the meeting constitute the quorum required pursuant to the Articles of Incorporation of the Company. Mr Marc Beuls was appointed Chairman of the Board of Directors.

2. Resolutions

It was resolved to appoint Ms. Sylvie Fasbinder as Director of Administration (directeur administratif) of the Company.

It was resolved to acquire the Dutch company SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE B.V. («SISF BV») from SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., a subsidiary of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., for a price equivalent to the net assets of SISF BV on June 30, 2003.

It was resolved to enter into a Registered Office Services Agreement with MODERN TREUHAND, a department of BANQUE INVIK S.A.

It was resolved to adopt a Signature List for the Company in accordance with Appendix 1.

3. Conclusion

There being no further business, the Chairman declared the Meeting closed.

Signed: M. Beuls / M. Holmberg / C. Stenbeck

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03239. – Reçu 18 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(057469.2//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DIRECTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 95.613.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le huit septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANAGEMENT, S.à r.l., une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ici représentée par son gérant LUXFIDUCIA, S.à r.l., R. C. Luxembourg B N° 71.529, une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

elle-même ici représentée par son gérant Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'exercice de tous mandats de gérant, d'administrateur et de commissaire aux comptes.

Art. 3. La Société prend la dénomination de DIRECTOR, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent soixante-dix (1.170,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

LUXFIDUCIA, S.à r.l., préqualifiée.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, vol. 140S, fol. 57, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(057533.3/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

BP CAPELLEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

H. R. Luxemburg B 95.609.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den fünften September.

Vor dem Unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BP LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-8309 Capellen, Aire de Capellen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 45.782,

andurch vertreten durch Herrn Romain Hoffmann, handelnd als administrateur-délégué und Geschäftsführer, Berufsadresse in Aire de Capellen, L-8309 Capellen.

Vorgenannte Gesellschaft, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, welche der nahstehenden Satzung sowie der diesbezüglichen Luxemburger Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung BP CAPELLEN, S.à r.l. an.

Art. 3. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind:

- das Betreiben von Tankstellen mit Waschanlagen, der Verkauf von Kraftstoffen und Mineralölprodukten, Verkauf von Autozubehör und Autopflegemittel, Lebensmittel, Getränke und Haushaltsartikel, Tageszeitungen und Periodika, Brot und Backwaren, Schnittblumen, Audio- und Videokassetten, Spiele und Spielsachen, Getränkehandel, Verkauf von Tabak, Zigarren und Zigaretten, Artikel für Raucher, Süßigkeiten, sowie sonstige Waren die zukünftig an Tankstellen verkauft werden;

- der Ankauf, Verkauf, Import, Export, die Lagerung von Industrieerzeugnissen jeglicher Art inländischer oder ausländischer Herkunft unter anderem von Mineralölen und Mineralerzeugnissen, die Vermittlung, die Vertretung, die Nutzung und die Übertragung jeglicher Patente und Lizenzen;

- die Beteiligung an ähnlichen Unternehmen, die schon bestehen oder die noch gegründet werden, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland;

- im allgemeinen alle industriellen, kommerziellen und finanziellen Mobilien- und Immobiliengeschäfte, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem Gegenstand der Gesellschaft oder mit allen sonstigen ähnlichen oder damit verbundenen Zwecken stehen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Capellen.

Der Sitz kann an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden durch Beschluss der Gesellschafter.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in fünfzig (50) Anteile von je zweihundertfünfzig (250,-) Euro.

Wenn und so lang wie ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 6. Die Übertragung von Anteilen ist gegenüber der Gesellschaft und, soweit gesetzlich erforderlich, gegenüber dritten Personen wirksam aufgrund Anerkennung in der Generalversammlung einer Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals gezeichnet haben.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Sie werden von der Generalversammlung ernannt und abberufen, welche die Befugnisse und Dauer der Mandate mit der einfachen Mehrheit des Kapitals festlegt.

Die Geschäftsführer sind jederzeit und ad nutum abrufbar.

Die Geschäftsführer handeln gemeinsam, können aber jedem einzelnen Befugnisse erteilen oder Prokuristen oder Direktoren ernennen und diesen ihre Befugnisse teilweise übertragen. Diese Entscheidungen müssen gemeinsam und einstimmig getroffen werden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer verpflichtet. Die Geschäftsführer können an einen einzelnen von Ihnen Unterschriftsbefugnis erteilen oder durch gemeinsame Entscheidung Prokuristen oder Direktoren Unterschriftsbefugnisse übertragen.

Art. 8. Die Gesellschafterversammlung fasst ihre Beschlüsse mit der Mehrheit des Gesellschaftskapitals. Jedoch können die Beschlüsse über Satzungsänderungen nur durch eine Mehrheit der Gesellschafter mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschafterkapitals gefasst werden.

Art. 9. Jeder Geschäftsführer, jeder Aufsichtskommissar und die Gesellschafter die zusammen wenigstens ein Zehntel des Kapitals vertreten, können jederzeit eine außerordentliche Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einberufen.

Die Einberufung der Gesellschafterversammlung erfolgt durch Aufgabe eines eingeschriebenen Briefes unter Beifügung der Tagesordnung mit einer Frist von wenigstens acht Tagen.

Art. 10. Auf Verlangen von Gesellschaftern, die zusammen wenigstens ein Viertel des Kapitals vertreten, muss die Aufsicht der Gesellschaft einem oder mehreren Prüfungskommissaren anvertraut werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jedes Jahrs.

Art. 12. Nach Ablauf der Gesellschaftsdauer oder nach vorzeitiger Auflösung wird die Abwicklung von den Geschäftsführern im Amt durchgeführt, außer die Gesellschafterversammlung nennt einen oder mehrere Liquidatoren.

Das nach der Liquidation verbliebene Nettovermögen wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den ihnen gehörenden Anteilen aufgeteilt.

Art. 13. Für sämtliche nicht in der Satzung festgelegten Fälle sind die gesetzlichen Vorschriften anwendbar.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 31. Dezember 2003.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch BP LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Capellen, Aire de Capellen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 45.782.

Die Gesellschafterin erklärt, dass die vorerwähnten Einlagen voll eingezahlt worden sind, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro ab heute der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendeinhundertfünfzig (1.150,-) Euro.

Beschluss der Gesellschafterin

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die Gesellschafterin vertreten durch die vorgenannten Personen folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Gesellschafterin ernennt zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer die Herren:

- Romain Hoffmann, administrateur-délégué von BP LUXEMBOURG S.A., geboren in Ettelbrück, am 27. März 1963, mit Berufsadresse in Aire de Capellen L-8309 Capellen

- Georges Lanners, Einkaufschef, geboren in Luxemburg, am 8. November 1966, mit Berufsadresse in Aire de Capellen L-8309 Capellen, und

- Dirk Willems, Eigenregieleiter, geboren in Duffel, Belgien, am 27. März 1969, mit Berufsadresse in Aire de Capellen L-8309 Capellen

2) Die Adresse der Gesellschaft ist in L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, vol. 140S, fol. 53, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(057535.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.751.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 8 août 2003 que Madame Martine Vandenhautte a été révoquée de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057405.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

**SO.DE.CO. LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. BLACKBULL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 73.685.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2003 que:

- Le siège de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057406.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

GLOBE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.625.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of August.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FAMILY INVESTMENTS HOLDING CORP., having its registered office in 53rd Street Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th Floor, Panama (Republic of Panama), here represented by Mr Jacopo Rossi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on August 28th, 2003.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is GLOBE HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue of bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and have a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) parts with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital, except the decisions amending the by-laws, which requires the approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the (subscribed) capital.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2003.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and Payment

The appearing party FAMILY INVESTMENTS HOLDING CORP. prenamed, declares to subscribe the whole capital. All the one hundred twenty-five (125) parts have been fully paid up to the amount of one hundred Euros (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The address of the Corporation is set at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

2. The following persons are appointed managers (gérants):

- Mr Michele Canepa, employee, born in Genova (I) on November 23rd, 1972, with professional address at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- Mr Oliver Nepomuceno, consultant, born in Vergeletto (CH) on December 23rd, 1968, residing in CH 6944 Cureglia, Via Quadrela 10 a.

- Mr Jacopo Rossi, employee, born in San Donà di Piave Venezia (I) on April, 20th, 1972, with professional address at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

3. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of two managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf août.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FAMILY INVESTMENTS HOLDING CORP., avec siège social à 53rd Street Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th Floor, Panama (Republique de Panama), ici représentée par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 28 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GLOBE HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'entreprises par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 11. L'associée unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associée unique. Les décisions de l'associée unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, excepté les décisions modifiant les statuts, qui requièrent l'approbation des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Paiement

La société comparante FAMILY INVESTMENTS HOLDING CORP. prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent Euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Genova (I) le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 - Monsieur Oliver Nepomuceno, consultant, né à Vergeletto (CH) le 23 décembre 1968, demeurant à CH-6944 Cugliana, Via Quadrela 10 a.
 - Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Donà di Piave, Venezia (I), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 3. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.
- Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
- Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.
- Signé: J. Rossi et A. Lentz.
- Enregistré à Remich, le 4 septembre 2003, vol. 467, fol. 13, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 septembre 2003. A. Lentz.
(057641.3/221/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

PARAWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.926.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 8 août 2003 que Madame Martine Vandenhautte a été révoquée de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057407.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ARPEGE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.793.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, président;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057472.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DREI FLÜGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 72.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2003 que le siège de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057411.3/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

AMPAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 23.954.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 4 août 2003 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Le Conseil d'Administration se compose de

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco
- Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Louftémont (B)

Le Commissaire aux Comptes est

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057413.3/806/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

NOTZ, STUCKI & CIE, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.060.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2003

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Marc Maisonneuve, président,
- Monsieur Hervé Burger, administrateur-délégué,
- Monsieur Pierre-Yves Augsburger, administrateur-délégué,
- Monsieur Christoph La Roche, membre,
- Monsieur François Delalande, membre.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 mai 2003

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- ERNST & YOUNG.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

P.-Y. Augsburger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057470.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

**ACP II² S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. LDV INVESTORS S.C.A.).**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.960.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of the month of August.

Before Us, Maître Léon Thomas named Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg- Eich, who shall remain depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LDV INVESTORS S.C.A., a «société à commandite par actions» established in Luxembourg with registered office at 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, and entered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B number 94.960 and incorporated following a deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg- Eich, on June 24, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since this date.

The extraordinary general meeting is opened at 4.30 p.m. and is presided by Mr David J. Riley, company director, residing in Geneva.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Mireille Gehlen, expert comptable, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To change the name of the Company to ACP II² S.C.A. and to amend article 1, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

2 To acknowledge and approve the resignation of AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. as general manager («associé-commandité») of the Company.

3 To grant discharge to the resigning general manager.

4 To elect AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL 2 (LUXEMBOURG) S.A. as new general manager of the Company and to amend article 7, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

5 Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxyholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of forty thousand euro (€ 40,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Have requested the undersigned notary to document the following resolution:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company to ACP II² S.C.A. with effect as from the date of the present deed and to amend article 1, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change. Article 1, paragraph 2 shall forwith read as follows:

«**Art. 1. § 2.** The Company will exist under the corporate name of ACP II² S.C.A.»

Second resolution

The general meeting resolves to acknowledge and approve of the resignation of AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. as general manager ('associé-commandité) of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to the resigning general manager and to vote again on its discharge at the approval of the annual accounts as at December 31, 2003.

Fourth resolution

The general meeting resolves to elect AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL 2 (LUXEMBOURG) S.A. as new general manager of the Company with effect as from the date of the present deed and to amend article 7, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change. Article 7, paragraph 1 shall forwith read as follows:

«**Art. 7. § 1.** The Company shall be managed by AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL 2 (LUXEMBOURG) S.A., a company organised and existing under the laws of Luxembourg (herein referred to as the «Manager») and having its registered office at Luxembourg, in its capacity as sole general partner («associé-commandité) of the Company.»

Valuation, Expenses, Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 950,- Euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LDV INVESTORS S.C.A., une la société à commandite par actions ayant son siège social à 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.960, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, résidant à Luxembourg-Eich, en date du 24 juin 2003, non encore publié au Mémoirel C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 16.30 heures et est présidée par M. David J. Riley, directeur de société, demeurant à Genève.

Le président désigne comme secrétaire M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Mireille Gehlen, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Changement du nom de la Société en ACP II² S.C.A. et modification de l'article 1^{er}, paragraphe 2 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

2 Acceptation et approbation de la démission d'AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. comme associé-commandité de la Société.

3 Décharge de l'associé-commandité démissionnaire.

4 Election de l'associé-commandité de la Société en AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL 2 (LUXEMBOURG) S.A. et modification de l'article 7, paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

5 Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (€ 40.000,-), sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société en ACP II² S.C.A. avec effet à partir de la date du présent acte et de modifier l'article 1, paragraphe 2 des statuts de la Société pour refléter ce changement. L'article 1, paragraphe 2 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. §2.** La Société adopte la raison sociale ACP II² S.C.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter et d'approuver la démission d'AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. comme associé-commandité de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de décharger l'associé-commandité démissionnaire et de voter à nouveau sur sa décharge lors de l'approbation des comptes annuels du 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'élire AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL 2 (LUXEMBOURG) SA comme associé-commandité avec effet à partir de la date du présent acte et de modifier l'article 7, para-

graphe 1 des statuts de la Société pour refléter ce changement. L'article 7, paragraphe 1 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7. § 1.** La Société sera gérée par AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL 2 (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois (ci-après le «Gérant») et ayant son siège social à Luxembourg, en sa qualité d'associé-commandité de la Société.»

Evaluation, Dépenses, Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D.J. Riley, T. Loesch, M. Gehlen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, vol. 140S, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 septembre 2003.

T. Metzler.

(057516.3/206/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

**ACP II² S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. LDV INVESTORS S.C.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 septembre 2003.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(057517.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

SOCIETE COMMERCIALE POUR LE MARCHE IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.001.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2003:

- Que la cooptation de Monsieur Rolando Moschioni aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée.
- Que M. Emanuele Bozzone, administrateur de société, demeurant à Chiasso (CH), et M^e Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société pour le terme d'une année renouvelable.
- Que la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE, demeurant au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une année renouvelable.
- Que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.
- Que le siège de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057415.3/317/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 2, rue du Grundhof.
R. C. Diekirch B 95.569.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Madame Gisèle Farine, retraitée, veuve de Monsieur Filippo Rubino, demeurant à L-6350 Dillingen, 2, rue du Grundhof.

2.- Monsieur Jérôme Bruccheri, indépendant, célibataire, demeurant à L-4206 Esch-sur-Alzette, 2, Cité Franz Leesberg.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un Hôtel-Restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apports, d'association, de fusion, de prise de participation ou d'intervention financière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et dont l'objet social serait similaire, analogue ou connexe ou de nature favorable à celui de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de TOM, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Dillingen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Gisèle Farine, retraitée, veuve de Monsieur Filippo Rubino, demeurant à L-6350 Dillingen, 2, rue du Grundhof, quarante et une parts sociales	41
---	----

2.- Monsieur Jérôme Bruccheri, indépendant, célibataire, demeurant à L-4206 Esch-sur-Alzette, 2, Cité Franz Leesberg, quatre-vingt-trois parts sociales	83
---	----

Total: cent vingt-quatre parts sociales	124
---	-----

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non - associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non - associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille trois.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (€ 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1) L'adresse de la société est établie à L-6350 Dillingen, 2, rue de Grundhof.

2) Le nombre de gérants est fixé à deux.

a) Est nommée gérante technique:

Madame Gisèle Farine, retraitée, veuve de Monsieur Filippo Rubino, demeurant à L-6350 Dillingen, 2, rue du Grundhof.

b) Est nommé gérant administratif:

Monsieur Jérôme Bruccheri, indépendant, célibataire, demeurant à L-4206 Esch-sur-Alzette, 2, Cité Franz Leesberg. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Farine, J. Bruccheri, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 septembre 2003, vol. 356, fol. 13, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2003.

H. Beck.

(902251.4/201/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 septembre 2003.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2003.

J.-J. Wagner.

(057419.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

FRICKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 48.861.

L'an deux mille trois, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRICKY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 6 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anna Dicorato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modifier avec effet au 1^{er} janvier 2002 la devise de référence du capital social qui sera exprimé en euro et supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

2) Arrondir le capital à EUR 173.530,- par incorporation partielle du bénéfice reporté, soit EUR 4,53.

3) Modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cent soixante-treize mille cinq cent trente euros (EUR 173.530,-) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme FRICKY S.A., avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital souscrit de la société de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, de sorte que le capital social sera fixé à cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq euros quarante-sept cents (173.525,47 EUR), représenté par sept mille (7.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre euros cinquante-trois cents (4,53 EUR) en vue de le porter au montant arrondi de cent soixante-treize mille cinq cent trente euros (173.530,- EUR), sans création de nouvelles actions, par incorporation d'une partie des bénéfices reportés.

La preuve de l'existence des bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par le bilan arrêté provisoirement au 31 décembre 2002.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3, paragraphe 1 des statuts, aura désormais la teneur suivante:

Version française.

«**Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à cent soixante-treize mille cinq cent trente euros (173.530,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Version anglaise.

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at one hundred seventy-three thousand five hundred and thirty Euros (173,530,- EUR), represented by seven thousand (7,000) shares, without designation of the par value.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Flamme, A. Dicorato, S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 août 2003, vol. 467, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédiète société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 septembre 2003.

A. Lentz.

(057631.3/221/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

FRICKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 48.861.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 septembre 2003.

A. Lentz.

(057632.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

EuroLottoClub A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 10, rue de l'avenir.
H. R. Luxemburg B 47.610.

Im Jahre zwei tausend und drei, den dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EuroLottoClub A.G., mit Sitz in L-6868 Wecker, 9, Am Scheerleck, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 47.610), gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit der Bezeichnung P.O.S. MARKETING & CONSULT G.m.b.H. gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Georges D'Huart, Notar mit dem Amtswohnsitz in Petingen, am 18. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 351 vom 22. September 1994, deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 9. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 251 vom 21. Mai 1996,

- am 18. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 230 vom 9. April 1998, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in EuroLotto SERVICES GmbH,

- am 20. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 447 vom 19. Juni 1998, enthaltend die Umwandlung in eine Aktiengesellschaft und die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in EuroLotto SYSTEMS A.G.,

- am 28. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 811 vom 6. November 1998,

- am 19. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 12 vom 8. Januar 2001,

- am 30. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 183 vom 1. Februar 2002, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in EuroLottoClub A.G.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Louis Padovani, Steuerberater, wohnhaft in Saint Julien (Malta).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Dr. Peter Neu, Rechtsanwalt, wohnhaft in Radevormwald (Deutschland).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Nadine Settinger, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6868 Wecker, 9, Am Scheerleck, nach L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

2.- Entsprechende Abänderung des 2. Absatzes von Artikel 1 der Satzung.

3.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

4.- Umwandlung des Kapitals vom Luxemburger Franken in Euro.

5.- Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um 787,05 EUR, um es von seinem jetzigen Betrag nach Umwandlung von 495.787,05 auf 495.000,- EUR zu bringen.

6.- Entsprechende Abänderung des 1. Absatzes von Artikel 3 der Satzung.

7.- Liquidierung der Gesellschaft.

8.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6868 Wecker, 9, Am Scheerleck, nach L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, zu verlegen und dementsprechend den 2. Absatz von Artikel eins (1) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Zweiter Absatz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Foetz.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der zwanzig tausend (20.000) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von zwanzig Million Luxemburger Franken (20.000.000,- LUF) in vier hundert fünf und neunzig tausend sieben hundert sieben und achtzig Komma null fünf Euro (495.787,05 EUR) umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um sieben hundert sieben und achtzig Komma null fünf Euro (787,05 EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von vier hundert fünf und neunzig tausend sieben hundert sieben und achtzig Komma null fünf Euro (495.787,05 EUR) auf vier hundert fünf und neunzig tausend Euro (495.000,- EUR) zu bringen, durch Überweisen des Betrages von 787,05 EUR auf ein Reservekonto.

Dem Verwaltungsrat wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den 1. Absatz von Artikel drei (3) der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier hundert fünf und neunzig tausend Euro (495.000,- EUR) und ist eingeteilt in zwanzig tausend (20.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nominalwertes.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Klaus Benschmidt, Rechtsanwalt, geboren in Remscheid, (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Mai 1950, wohnhaft in D-54329 Konz, Im Brühl, 9, (Bundesrepublik Deutschland), zum Liquidator der Gesellschaft.

Dem Liquidator wird Vollmacht erteilt die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Aktionäre zu verteilen, anteilmässig zur Zahl ihrer Aktien.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neun hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wecker, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Padovani, P. Neu, N. Settinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2003, vol. 524, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Für gleichlautende ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 18. September 2003.

J. Seckler.

(057640.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

C.D.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei.

R. C. Luxembourg B 81.062.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(057417.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

INVECOLUX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.005.

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée INVECOLUX A.G., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.005, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 1986, publié au Mémorial C numéro 335 du 22 décembre 1986,

dont le capital social a été converti et augmenté à trente mille sept cents euros (30.700,- EUR), représenté par six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision du conseil d'administration en date du 8 février 2001, dont le procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 815 du 27 septembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Jocelyne Hubert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Lambeau, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
2. Dissolution et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au Mémorial C numéro 841 du 16 août 2003 et numéro 874 du 27 août 2003 et au «Lëtzebuerger Journal» numéro 156 du 16 août 2003 et numéro 163 du 27 août 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Que les actionnaires assistant à la présente assemblée générale extraordinaire et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que moins de la moitié du capital social est représentée.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts, l'assemblée constate que conformément à la loi la présente assemblée générale extraordinaire ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour proposé, moins de la moitié du capital étant représentée.

En conséquence une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement laquelle délibérera valablement sur les points de l'ordre du jour qu'elle que soit la portion du capital représentée, conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Claeys, J. Hubert, M. Lambeau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2003, vol. 524, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2003.

J. Seckler.

(057617.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

NEW LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 13, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 17.790.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(057418.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ALLIANÇ-DEM, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 87.664.

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme DONAT HOLDING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola sous le numéro 485706, ici dûment représentée par son directeur, Monsieur Lionel Couriot, demeurant à F-57700 Hayange, 92, rue Sainte Hélène.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ALLIANÇ-DEM, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.664), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1208 du 14 août 2002.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, à L-3378 Livange, Zone Industrielle rue de Bettembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Livange.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Couriot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2003, vol. 524, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2003.

J. Seckler.

(057620.3/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

R.C.B., S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1218 Luxemburg, 31, rue Baudoin.

H. R. Luxemburg B 95.630.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Herr Manuel Castilla, Privatbeamter, geboren in Linares (E), am 15. Dezember 1972, wohnhaft in L-4733 Pétange, 11, rue du Chemin de Fer,

2.- Herr Lucien Richartz, Arbeiter, geboren in Petingen, am 28. September 1960, wohnhaft in L-4760 Pétange, 122, route de Luxembourg,

3.- Herr Daniel Bisdorff, ohne Beruf, geboren in Garnich, am 20. Februar 1973, wohnhaft in L-4978 Fengig, 30, rue Centrale.

Welche Komparenten handelnd wie vorerwähnt erklären für sich und alle diejenigen, welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet R.C.B., S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Restaurant-Clubs, mit Ausschank von alkoholischen sowie nicht-alkoholischen Getränken.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vollkommung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapi-

talmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluß einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweiunddreissig tausend Euro (€ 32.000,-) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je dreihundertzwanzig Euro (€ 320,-), welche wie folgt gezeichnet sind:

1.- Herr Manuel Castilla, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Lucien Richartz, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
3.- Herr Daniel Bistoff, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total der Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig eingezahlt mittels Einbringung in Natura eines Geschäftsfonds für Bar-Restaurant gelegen 31, rue Baudoin in Luxemburg, welchen die Anteilhaber namens der Gesellschaft zum Preise von 32.227,- € angekauft und vollständig bezahlt haben im Verhältnis der von ihnen gezeichneten Anteile, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 6. Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche durch die Generalversammlung der Anteilhaber ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des oder der Geschäftsführer.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von den Anteilhabern ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Anteilhaber legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember künftig.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden abgeschätzt auf 1.200,- €.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Anteilhaber, welche das gesamte Kapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Geschäftsführer für unbestimmte Dauer werden:

- Herr Manuel Castilla, vorbenannt, als verwaltungstechnischer Geschäftsführer,
- Herr Joao Tavares Fernandes, Koch, geboren am 25. März 1965 in Praia (Cabo Verde), wohnhaft in L-4143 Esch-sur-Alzette, 138, rue Victor Hugo, technischer Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer haben die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1218 Luxemburg, 31, rue Baudoin.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Kompargenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Castilla, L. Richartz, D. Bisdorff, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, vol. 140S, fol. 57, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 16. September 2003.

P. Decker.

(057651.3/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

BEAUTY HOUSE SCHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.039.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Schou.

(057423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

**PricewaterhouseCoopers, Société Civile,
(anc. PRICE WATERHOUSE SERVICES).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

L'an deux mille trois, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, né à Verdun (France), le 5 décembre 1960, demeurant à L-5371 Schuttrange, 10, rue des Prunelles;

2.- Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 7 février 1960, demeurant à L-5752 Frisange, 12, Haffstrooss;

3.- Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 2 juin 1955, demeurant à L-1542 Luxembourg, 30, rue Jean-Baptiste Fresez;

4.- Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, né à Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1955, demeurant à L-3861 Schiffange, 108, rue de Noertzange;

5.- Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, né à Londres (Grande-Bretagne), le 4 mai 1946, demeurant à L-2551 Luxembourg, 115, avenue du X septembre.

Les comparants sub 1.-, 2.-, 3.- et 5.- sont ici représentés par Monsieur Roland Mertens, préqualifié, en vertu d'un pouvoir lui conféré par l'ensemble des associés de la société civile PRICE WATERHOUSE SERVICES, ci-après désignée, en date du 6 août 2003.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile PRICE WATERHOUSE SERVICES, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été constituée sous la dénomination de PRICE WATERHOUSE CONSULTANTS suivant acte sous seing privé en date du 6 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 170 du 9 avril 1991;

dont les statuts ont été modifiés suivant actes sous seing privé:

- en date du 1^{er} juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 443 du 9 novembre 1994;

- en date du 11 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 66 du 12 février 1997, contenant changement de la dénomination de la société en PRICE WATERHOUSE SERVICES;

- en date du 17 février 1999, publié au Mémorial C numéro 328 du 8 mai 1999;

- en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 413 du 6 février 2001;

- en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 393 du 12 mars 2002, contenant la conversion du capital social en cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société civile PRICE WATERHOUSE SERVICES et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en PricewaterhouseCoopers et en conséquence modifie l'article trois des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de PricewaterhouseCoopers»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cent soixante-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Mertens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2003, vol. 524, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2003.

J. Seckler.

(057626.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

TSAREVICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 22-24, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 48.341.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(057425.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

PRISMA FORMATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 20, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 83.332.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(057426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TEMEKO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 74.869.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2003*

Monsieur Heitz Jean-Marc, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Innocenti Federico sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

TEMEKO HOLDING S.A.

J.-M. Heitz / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057461.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.933.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003. Signature.
(057438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.933.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003. Signature.
(057440.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.933.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003. Signature.
(057442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.933.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003. Signature.
(057443.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.933.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003. Signature.
(057444.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.
